

Motion Rémunération

Les ingénieurs des TPE et des Collectivités Territoriales réunis en congrès à Paris les 8 et 9 décembre 2011

Sur les rémunérations en général :

REVENDIQUENT avec la FGF-FO l'amélioration générale des rémunérations des fonctionnaires (point d'indice, primes, GIPA, situations spécifique des DOM, intégration des primes dans le calcul de la pension...) et l'opposition aux dispositifs pernicieux (PFR, l'intéressement, achat des jours CET...);

Concernant les engagements de la DRH :

EXIGENT le respect des engagements du MEDDTL sur l'augmentation en 2012 de l'ISS des ITPE (+1 au premier niveau de grade) ;

EXIGENT la poursuite de l'augmentation de la moyenne des coefficients individuels et l'extension aux ITPE en administration centrale et STC ;

Concernant l'ISS :

FUSTIGENT la stagnation de la valeur du point et **REVENDIQUENT** le rattrapage de l'érosion du pouvoir d'achat ;

EXIGENT l'alignement des rémunérations sur les autres corps d'ingénieurs mieux dotés exerçant des fonctions de niveau équivalent ;

EXIGENT l'attribution d'un coefficient individuel identique pour tous les ITPE pour résorber ce retard ;

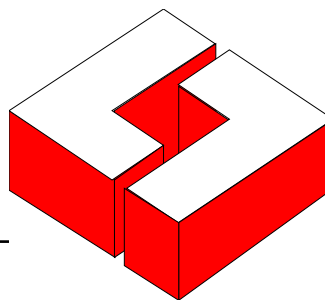
CONDAMNENT la remise en cause de la vocation des commissions indemnitaires sur les coefficients individuels par la DRH et les harmonisateurs qui ne réunissent pas ces commissions ou qui les réduisent à de l'information partielle ;

EXIGENT le maintien de ces commissions, la réaffirmation de sa vocation de concertation sur les coefficients individuels et la publication au début de chaque année des notes de gestion sur les primes afin que ces commissions et les notifications aux agents puissent intervenir à temps pour permettre les réclamations ;

CONDAMNENT les pratiques récurrentes de l'administration consistant à baisser les coefficients individuels suite à mutation, promotion ou changement d'échelon ;

RECLAMENT l'extension des bonifications (poste territorial, séniorat..) quels que soient le grade et l'échelon ;

REVENDIQUENT le paiement de la dette de l'Etat envers ses agents en résorbant l'année de décalage accompagné des dispositions fiscales ad hoc et dans tous les cas **REJETTENT** tout dispositif de paiement différé à échéance incertaine ;



Concernant les intérimis :

DENONCENT l'absence de concertation préalable à la publication de la circulaire nationale ;

FUSTIGENT l'interprétation restrictive de la DRH sur sa propre circulaire en remettant en cause des attributions de dotations d'intérimis ;

RECLAMENT l'augmentation des dotations à hauteur des responsabilités exercées et de la vacance des postes ;

Concernant la PSR :

EXIGENT l'alignement de la PSR à son taux maximum dans tous les services ;

Concernant l'indemnité temporaire de mobilité :

FUSTIGENT l'inégalité de traitement entraînée par le nouveau dispositif pernicieux qui a été mis en place et **EXIGENT** un traitement égalitaire des agents ;

Concernant la prime de fonction et de résultats (PFR) :

CONDAMNENT le dispositif de PFR qui a largement montré ses effets pervers :

- obstacle à la mobilité ;
- variation des rémunérations individuelles sans commune mesure avec la manière de servir et les responsabilités exercées ;

EXIGENT, si cette prime devait s'appliquer au corps des ITPE, qu'il s'agisse d'un régime propre à notre corps, à l'instar de la prime IPF propre aux IPEF, avec une cotation spécifique et sans modulation individuelle ;

EXPRIMENT des revendications analogues pour les ingénieurs territoriaux

MANDATENT la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre tous les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement de ces revendications.